

**COMMUNE DE FIGUIL: Avis
d'Appel d'offres National
Ouvert en Procédure d'urgence
N° 01/A0N0-PU/RN/D42/C-
F/SG/ST/CIPM/2021 du
05/02/2021 pour les Travaux
de Construction d'un Bloc de
Deux Salles de Classe à
l'Ecole Publique de DOUVA
(Lot 1), à l'Ecole Publique
de KAPTALAM (Lot 2), à
l'Ecole Maternelle de DAMA-
KOLE (Lot 3) et à l'Ecole
Publique de DIKTINGUE (Lot 4)
dans la Commune de Figuil**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des Travaux de Construction d'un Bloc de Deux Salles de Classe à l'Ecole Publique de DOUVA (Lot 1), à l'Ecole Publique de KAPTALAM (Lot 2), à l'Ecole Maternelle de DAMA-KOLE (Lot 3), et à l'Ecole Publique de DIKTINGUE (Lot 4), le Maire de la Commune de Figuil, Maitre

d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment pour chaque lot

- Installation du chantier,
- Terrassements,
- Fondations,
- Maçonnerie et béton en élévation,
- Charpente – Couverture,
- Menuiserie bois et métallique,
- Electricité,
- Revêtement,
- Peinture,
- VRD.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de

N° lot	Désignation du projet	Coût prévisionnel
Lot N 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA
Lot N 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

Lot N 3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAMA-KOLE dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA
Lot N 4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL	17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois maximum pour chaque lot.

5. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en Quatre (04) lots ci-après définis :

N' lot	Désignation du projet	Lieu d'exécution
Lot N 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	DOUVA
Lot N 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	KAPTALAM .'

<p align="center">Lot N 3</p>	<p align="center">Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAMÂ-KOLE dans la Commune de FIGUIL</p>	<p align="center">DAMA-KOLE</p>
<p align="center">Lot N 4</p>	<p align="center">Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL</p>	<p align="center">DIKTINGUE</p>

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont d'investissement public du MINEDUB et du MINDDEVEL de l'exercice 2021

les Budget sur les lignes d'imputation budgétaire ci-après :

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contreversement d'une somme non remboursable de 80

000 (Quatre vingt mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 25/02/2021 à 13 heures et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°01/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021
pour les Travaux de**

**construction d'un Bloc de Deux Salles de Classe à l'Ecole
Publique de DOUVA (Lot 1), à l'Ecole
Publique de KAPTALAM (Lot 2), à l'Ecole Malernclle de DAMA-
KOLE (Lot 3) cl à l'Ecole Publique de DIKTINGUE (lot 4) dans
la Commune de Figuil**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce12 du DA0, d'un montant conformément au tableau ci-après et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

N° lot	Désignation du projet	Cautionnement provisoire
Lot N ° 1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOUVA dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

Lot N ° 2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de KAPTALAM dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
Lot N ° 3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Maternelle de DAAAA-KOLE dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
Lot N ° 4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DIKTINGUE dans la Commune de FIGUIL	340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 25 Février 2021 à 14 heures

au plus tard par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

1.1 Offre Administrative

Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48 heures,

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- Absence de la caution de soumission,

1.2 Offre Technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné le marché au cours des trois dernières années, mais aussi, il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- Note technique inférieure à 12 oui sur 17 critères.

1.3 Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;

- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

FIGUIL le 08 Février 2021
Le MAIRE
MANA MESSINGUE

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE FIGUIL: Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°04/A0N0-PU/RN/D42/C-F/CIPM/2021 du 08/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un Forage Equipé de PMH A EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR BOUDVA ET BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget communal, le Maire de la Commune de Figuil, Maitre d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de Construction d'un Forage Equipé de PMH A EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR BOUDVA ET BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Etudes géophysiques ;
- Nettoyage général du site ;

- Implantation ;
- Foration ;
- Equipement-Développement-Essai de pompage ;
- Superstructure ;
- Moyens d'exhaure ;
- Analyse de l'eau ;
- Animation.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 42 500 000(Quarante Deux Millions Cinq Cent Mille) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Quatre (04) mois maximum.

5. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP/MINEE de l'exercice 2021

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse

écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contre versement d'une somme non remboursable de 60 000 (Soixante mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 01/03/21 à 10 h6lir6S et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°04/AON0-PU/ RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 08/02/2021
pour les Travaux de construction d'un Forage Equipé de PMH A
EP GUIDI, KERING FIGUIL, DJOUGUI BOH, CARREFOUR
BOUDVA BAFOUNI MBORORO dans la Commune de FIGUIL
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce12 du DAO, d'un montant de 850 000 (Huit Cent Cinquante Mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la

date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 01/03/2021 à 11 heures au plus tard par la Commission interne de Passation des marchés de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet après un délai de 48h accordé pour conformité;
- b) Toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier.
- c) Absence de Caution de soumission
- d) Non-conformité au modèle de soumission

2. Critères essentiels

- Le chiffre d'affaires;
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières;
- Références de l'entreprise;
- Matériel de chantier à mobiliser;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise;

- Proposition technique ;
- Attestation de visite de site ;
- Présentation de l'offre.
- Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 70% de oui seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins distante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants 673 20 57 25/ 699 3 7 07 48.

FIGUIL le 08 Février 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE GUIDER : APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE
N° 07/AONO-PU/RN/D42/C-
GDR/SCPM/CIPM /2021 DU
09/02/2021 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE DEUX
FORAGES EQUIPES DE PMH A
GUIDER ET A BISSOLI, DANS LA
COMMUNE DE GUIDER,
DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI,
REGION DU NORD**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2021, le Maire de la Commune de GUIDER, (Autorité Contractante), lance un Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence, en vue de l'exécution des travaux de construction de deux forages équipés des PMH à GUIDER et BISSOLI, dans la Commune de GUIDER, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Études ;
- Foration ;
- Équipement et développement à l'air lift ;
- Essai de pompage simplifié par la méthode CIEH ou toute autre méthode d'essai éprouvée ($Q > 0,7 \text{ m}^3/\text{h}$) ;
- Analyse et traitement de l'eau ;
- Réalisation de la superstructure ;
- Construction de la margelle ;
- Réalisation de la dalle;
- Pose de pompe ;
- Équipement d'exhaure ;
- Désinfection des forages ;
- Labellisation ;
- Formation des comités de gestion

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 8 000 000 (Huit millions) de Francs CFA par lot.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

5. Allotissement

Localité: GUIDER

- Lot 1: Construction et installation d'un forage équipé de PMH

Localité: BISSOLI

- Lot 2: Construction et installation d'un forage équipé de PMH

NB:un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises disposant d'une expérience dans le domaine de construction des ouvrages d'hydraulique villageoise.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021 MINADER.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service Communal de Passation des Marchés dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Commune de GUIDER dès publication du présent avis d'appel d'offres, contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA représentant les frais d'acquisition du DAO payable à la recette Municipale de Guider.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.)

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service Communal de Passation des Marchés de GUIDER, au plus tard le 03/03/2021 à 10 heures e/devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPM 2021 DU 09/02/2021

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE PMH

**GUIDER ET A BISSOLI, DANS LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU
MAYO-LOUTI, REGION DU NORD,
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative la caution de soumission correspondant à la somme de Cent soixante-dix mille (160 000) Francs CFA par lot, établie par une Banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30)

jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ; conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Les chèques bancaires ou certifiés ne seront pas acceptés.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement

Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

14. Critères d'évaluation

1 Dossier Administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures

2 Fausse déclaration ou pièces falsifiées

3 Offre financière incomplète/absence d'un prix unitaire quantifié

4 Note technique inférieure à 70%

5 Absence de caution de soumission

6 Absence de la Déclaration sur l'honneur de non abandon de

chantier

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Les références de l'entreprise oui/non
- La note méthodologique planning d'exécution oui/non
- Les moyens en personnel d'encadrement de l'entreprise oui/non
- Les moyens en matériel et équipement indispensable de l'entreprise oui/non
- La capacité de financement (5 000 000 FCFA) oui/non

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant les offres administrative, technique recevables et conformes pour l'essentiel dont l'offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de GUIDER.

Tel : 697 35 95 53/ 698 66 43 02

NB: Pour tout acte de corruption ou de mauvaises pratiques bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725 / 699 370 748

GUIDER le 09 Février 2021

Le MAIRE

YOUNOUSSA BOUBA

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE FIGUIL : Avis d'Appel d'Offres national Ouvert en Procédure d'Urgence N° 02/A0N0-PU/RN/D42/C- F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un logement d'Astreinte pour Enseignants à l'EP de GLOMO-BIOU dans la Commune de Figuil

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, le Maire de la Commune de Figuil, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Travaux préparatoires,
- Terrassements,

- Fondations,
- Maçonnerie – élévation,
- Charpente – Couverture,
- Menuiserie métallique,
- Menuiserie bois,
- Plomberie sanitaire,
- Electricité,
- Peinture,
- VRD.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

- Désignation du projet : Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL
- Cout prévisionnel : 17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire ci-après : 55 15 198 19 641508 2225

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contre versement d'une somme non remboursable de 25 000 (Vingt Cinq mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 25/02/2021 à 13 heures et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°02/AONO-PU/RN/D12/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021
pour les Travaux de Construction d'un logement d'Astreinte
pour Enseignants à l'EP de GLOMO-BIOU dans la Commune
de Figuil**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant conformément au tableau ci-après et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

- Désignation du projet : Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GOLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL
- Cautionnement provisoire : 340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 25 /02/2021 à 14 heures au plus tard par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48heures,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

- Absence de la caution de soumission,
- Note technique inférieure à 70%.
- Non-conformité du modèle de soumission au PAO ;

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

FIGUIL le 05 Février 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

**COMMUNE DE BONDJOCK : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°005/A0N0/R-CE/D-
NK/C-BONDJOCK/CIPM/21 DU 16
FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
DEUX SALLES DE CLASSES A
L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE
BONDJOCK, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK,
DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE, EN PROCEDURE
D'URGENCE.**

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique bilingue de BONDJOCK, Arrondissement de BONDJOCK dans

le Département du Nyong et Kellé.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser au titre du présent marché comprennent :

- Travaux préparatoires-études ;
- Terrassement ;
- Fondation ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Menuiserie bois ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de : Seize millions Cinq Cent Mille francs (16 500 000 F).

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de Quatre (04) Mois.

5. Allotissement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres sont répartis en un (01) lot.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais et ayant des compétences dans le domaine de Bâtiments et Travaux Publics, des capacités techniques,

financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, sont financés par la Budget d'Investissement Public (BIP), EXERCICE 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de la Commune de BONDJOCK dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu à la Mairie de la Commune de BONDJOCK (secrétariat général) dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de 33 000F (Trente-Trois Mille Francs) CFA à la Recette Municipale de BONDJOCK. Non remboursables.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devront parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 11 MARS 2021 à 11 heures contre récépissé et devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°005/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/21 DU 16 FEVRIER 2021
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BONDJOCK, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE,
EN PROCEDURE D'URGENCE. »**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un

établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à : 330 000F (trois cent trente mille Francs)CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPA0. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres national ouvert.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres national ouvert, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 11 MARS 2021 à 12 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès du Maire de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

14. Critères d'évaluation

1- Principaux critères éliminatoires

- Absence de la méthodologie dans l'offre technique ;
- Omission du sous-détail ; d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'une pièce ou partie dans l'offre technique ou financière ;
- Modification des quantités dans le cadre du devis quantitatif et estimatif ;
- Absence d'une pièce dans l'offre administrative passible de rejet après 48h accordées par la commission compétente;
- l'absence de la caution de soumission ;
- Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, 24/31 soit 80% éléments positifs (oui) ;

2- Critères essentiels

A-Présentation de l'offre 02 éléments

B – Références 07 éléments

C – Personnel d'encadrement 11 éléments

D – Organisation-Planning-Méthodologie 05 éléments

E – Matériel 05 éléments

F – Capacité Financière 01 élément.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, qui sera évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre-vingt-dix) jours à partir de la date

limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de la commune de BONDJOCK, au numéro : 691 56 99 10.

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48 ou au numéro vert de la CONAC au 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

TON MANGUELE GABRIEL

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE BONDJOCK : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 004/AONO/R-CE/D-
NK/CBONDJOCK/CIPM/21 DU 16
FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX
DE REHABILITATION DU CENTRE
DE SANTE INTEGRE DE NKONG**

KENI, DANS LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. (En procédure d'urgence)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet les travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de NKONG KENI, Arrondissement de BONDJOCK, Département du NYONG ET KELLE.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

Lot 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES

Lot 200: TRAVAUX DE MACONNERIE ' ELEVATION

Lot 300: CARPENTE ET COUVERTURE

Lot 400 : MENUISIERIE METALLIQUE

Lot 500 : MENUISIERIE BOIS

Lot 700: ELECTRICITE

Lot 800 : PEINTURE ET REVETEMENT

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC des opérations à l'issue des études préalables est de Vingt Cinq millions de francs CFA (25 000 000).

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de Quatre (04) Mois.

5. Allotissement

Les travaux objet de la demande sont répartis en un lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun ayant une expérience avérée dans le domaine de travaux de bâtiment et Travaux Publics.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget Public (BIP) du Ministère de la Santé Publique , exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de la Commune de BONDJOCK dès publication du présent avis d'appel d'offres.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu à la Mairie de la commune de BONDJOCK dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement du Receveur Municipal de BONDJOCK d'un montant non remboursables de 50 000F (Cinquante mille francs) CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 11 MARS 2021 à 11 heures contre récépissé et devront porter la mention :

«DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 004 / AONO/R-CE/D-NK/CBONDJOCK/CIPM/21 DU 16 FEVRIER 2021
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE
DE NKONG KENI, DANS LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU
NYONG ET KELLE.**

(En procédure d'urgence)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 500 000F (Cinq cent mille francs) CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de Trois (03) Mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 11 MARS 2021 à 12 heures précises par la Commission interne de Passation des

Marchés placée auprès du Maire de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

14. Critères d'évaluation

1- Principaux critères éliminatoires

- Absence de la méthodologie dans l'offre technique ;
- Omission du sous-détail ; d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'une pièce ou partie dans l'offre technique ou financière ;
- Modification des quantités dans le cadre du devis quantitatif et estimatif ;
- Absence d'une pièce dans l'offre administrative passible de rejet après 48h accordées par la commission compétente;
- l'absence de la caution de soumission ;
- Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, 24/30 soit 80% éléments positifs (oui) ;

2- Critères essentiels

A-Présentation de l'offre 02 éléments

B – Références 07 éléments

C – Personnel d'encadrement 11 éléments

D – Organisation-Planning-Méthodologie 05 éléments

E – Matériel 04 éléments

F – Capacité Financière 01 élément.

NB. Voir grille d'évaluation dans les annexes du DA0.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, sera évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en Trois (03) volumes sera

purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPA0).

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de la Commune de BONDJOCK, au numéro : 691 569 910

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48 ou au numéro vert de la CONAC au 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

TON MANGUELE GABRIEL

[Télécharger le DAO](#)

**PRÉFECTURE DE LA MEFU ET
AFAMBA : AVIS D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN**

**PROCEDURE D'URGENCE
N°__01__ /AONO/J05/ CDPM /2021
DU__15/02/2021_____ POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DU BÂTIMENT
SERVANT DES BUREAUX A LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
TRAVAUX PUBLICS DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
FINANCEMENT : BUDGET
D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
MINTP, EXERCICE 2021 Le
Préfet du Département de la
Mefou et Afamba, Autorité
Contractante, lance pour le
compte de la Délégation
Départementale des Travaux
Publics de la Mefou et**

Afamba, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux sus indiqués.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFU ET AFAMBA, Autorité Contractante, lance en un lot unique, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment servant des bureaux à la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Mefou et Afamba pour le compte de l'exercice 2021 dans le Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter portent sur :

- Travaux préparatoires ;
- Charpente-Couverture 'Plafond;
- Menuiserie métallique et vitrerie;
- Electricité ;
- Revêtement;
- Peinture.

3. Délai de livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un lot unique comme suit :

- Lot unique: Réhabilitation de la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Mefou et Afamba

- Montant TTC : 20 000 000 F CFA
- Caution de soumission 2% : 400 000 FCFA

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINTP, Exercice 2021.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Préfecture de Mfou.

8. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Préfecture de Mfou, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (recette de Finances de Mfou') d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir sous plis fermés à la Préfecture de Mfou au plus tard le _10/03/2021_ à 12 heures (heure locale) et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° __01__/AONO/J05/CDPM/2021 DU __15/02/2021__
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BÂTIMENT
SERVANT DES BUREAUX A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX
PUBLICS DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE**

FINANCEMENT: BIP MINTP, EXERCICE 2021 ».
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1)
;

L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 2);

L'enveloppe C contenant l'Offre technique (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

10. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances. Le montant en FCFA de ladite garantie est mentionné dans le tableau ci-après:

- Lot : Unique
- Montant prévisionnel : 20 000 000 FCFA
- Montant de la Caution de soumission (2%) : 400 000 FCFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le _10/03/2021_ dès 13 heures précises dans la salle de Conférences de la Préfecture de Mfou.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- 2ème étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres financières (volume 2) ;
- 3ème étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres techniques (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

a) Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas obtenu au moins un total de 72% des critères essentiels, soit 18 critères sur l'ensemble des 25 critères essentiels.

- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié au niveau du BPU et du DQE

b) Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 25 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. La capacité financière de Quinze millions (15 000 000) FCFA pour le lot unique. 02 critères
2. Les références de l'Entreprise ————06 critères
3. Méthodologie d'exécution des travaux———03 critères
4. L'expérience du personnel d'encadrement ————— 03 critères
5. Le matériel et les équipements essentiels ————— 03 critères
6. Compréhension du projet —————- 05 critères
7. Présentation des Offres ———— 03 critères

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, techniques et financières requises.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Préfecture de Mfou ou de la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Mefou et Afamba.

NOTA : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC aux numéros suivant : 222 203 732/ 658 262 632 / 651 649 194 ».

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C-
AKOEMAN/CIPM/2021
DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)
BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE
CLASSE DANS CERTAINES ECOLES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE
D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU
NYONG ET SO'O' REGION DU
CENTRE ' EN DEUX (02) LOTS**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots tel que définis ci-dessous :

N° lot	LOCALISATION	Commune	Département	Montant prévisionnel	
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP d'AKOM	Akoeman	Nyong et So'o	16 500 000	27 351 01 641101 2811
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de SEP			16 500 000	15 197 01 641101 2811
TOTAL				33 000 000 F CFA	

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre(4) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL et MINEDUB de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Trente-cinq mille(35 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°003/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la

**Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du
Centre ' en deux (02) lots
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à trois cent trente mille (330 000) francs CFA pour chacun des lots.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite

connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

– Principaux critères éliminatoires

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa 9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur

l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202 1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' pour un montant prévisionnel de vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre mois (04 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille(25 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 12/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°004/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à cinq cent mille (500 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment

l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa 9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements

essentiels (oui/non) ;

- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202 1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. Région du Centre.

Les travaux Objet de cet Appel d'Offres porte sur un lot unique pour un coût prévisionnel de dix millions quatre cent quatre-vingt mille (10 480 000) francs CFA

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonneries;
- Charpente ' Couverture – Plafond ;
- Electricité ;
- Menuiseries métalliques ;
- Peinture

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois mois (3 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19 /03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°005/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 du 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. ' Région du Centre –
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à deux cent dix mille (210 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du

Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;

- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)